



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la réglementation
des libertés publiques
et des étrangers
Bureau élections et
réglementation générale

Moulins, le 10 SEP. 2015

Affaire suivie par I.HUWER
04.70.48.33.06
isabelle.huwer@allier.gouv.fr

Circulaire n° 54 / 2015

Signalé

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département
(en communication à Messieurs
les sous-préfets d'arrondissement)

OBJET : Élection régionale 2015 – étiquettes pour l'envoi de la propagande électorale.

Dans le cadre de l'organisation de l'élection régionale, qui aura lieu les 6 et 13 décembre 2015, mes services vont devoir adresser à chaque électeur du département un pli contenant la profession de foi et le bulletin de vote de tous les candidats.

Pour ce faire, ils devront bien évidemment disposer des noms et adresses de tous vos électeurs, sur la base de la liste électorale établie du 10 octobre, conformément à ma circulaire en date du 23 juillet 2015 portant sur la mise en place d'une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales.

Je vous demande donc de me transmettre ces étiquettes le plus rapidement possible après la clôture des listes électorales, et en tout état de cause **au plus tard le 14 octobre 2015**. S'agissant d'un scrutin à deux tours, il vous faudra donc fournir pour cette date deux jeux d'étiquettes.

Il conviendra d'intégrer, le cas échéant, les jeunes atteignant l'âge électoral dans la période du 1^{er} octobre au 5 décembre inclus, dont les noms vous ont été fournis par l'INSEE et dont l'inscription a été examinée début octobre par votre commission de révision des listes électorales.

Je tiens à insister sur l'importance de la communication de ces données, et par là-même de votre contribution, qui conditionne les travaux d'envoi de la propagande électorale et par conséquent la bonne organisation du scrutin.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

David-Anthony DELAVOËT